



LOIR-ET-CHER NATURE

Association pour la protection de la nature en Loir-et-Cher

Blois le 24/06/2024

LOIR-ET-CHER NATURE
17 Rue Roland Garros à
41000 Blois

Monsieur le Commissaire enquêteur,

OBJET : Enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit Les communaux, commune de La Chapelle-Montmartin.

Loir-et-Cher Nature dont le siège est 17, rue Roland Garros à Blois, est la plus ancienne association de protection de la nature de notre département. Sa création remonte à 1969. Dénommée alors Société d'Etude et de Protection de la Nature en Loir-et-Cher, elle est devenue Loir-et-Cher Nature par déclaration en préfecture du 6 mai 2002 parue au Journal Officiel de la République Française du 1^{er} juin 2002. Son objet est l'étude et la protection de la nature dans le Loir-et-Cher. Elle est affiliée à France Nature Environnement par l'intermédiaire de l'association régionale France Nature Environnement Centre Val de Loire.

Elle a obtenu l'agrément départemental d'association pour la protection de l'environnement en Loir-et-Cher par le préfet de Loir-et-Cher, selon les dispositions de l'article L141-1 du code de l'environnement et du décret 2011-832 du 12 juillet 2011.

Nous tenons à vous signaler que ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit Les Communaux (commune de La Chapelle-Montmartin), est situé dans la Zone Natura 2000 classée Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Chabris-La Chapelle-Montmartin.

Le site de Chabris / La Chapelle-Montmartin a été classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS), au titre de la directive oiseaux de novembre 2009, par l'arrêté ministériel du 30 juillet 2004 et du 22 novembre 2017.

Parmi les espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site, on trouve l'Outarde canepetière, l'Édicnème criard, le busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Courlis cendré, la Pie-grièche écorcheur, l'Engoulevent d'Europe, la Caille des blés., le Vanneau huppé, le Hibou des marais, le Bruant proyer, le Tarier des prés, l'Alouette des champs, la huppe fasciée, la Chevêche d'Athéna, la Tourterelle des bois, la Perdrix grise, la Perdrix rouge.

L'intérêt de ce site repose essentiellement sur sa richesse faunistique, notamment sur une avifaune typique des milieux de plaine, aussi bien cultivés que prairiaux, avec des espèces emblématiques telles que l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard et le Hibou des marais, tous nicheurs plus ou moins réguliers sur le site et dont le statut de conservation est défavorable sur le plan national. L'Outarde canepetière, le Hibou des marais et le Tarier des prés sont classés CR (en danger critique) dans la liste rouge régionale de 2013.

Le Courlis cendré est classé EN (en danger).

Le Busard cendré et le Vanneau huppé sont classés VU (Vulnérable) dans cette même liste Rouge Régionale.

L'outarde canepetière connaît une baisse d'effectifs très marquée depuis quelques années.

Pour enrayer son déclin des mesures agroenvironnementales ont été prises avec des agriculteurs, notamment les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) depuis 2015 pour préserver l'habitat de l'Outarde canepetière : zone ouverte pour la parade du mâle et couvert favorable à la nidification de la femelle.

Enfin un projet de réimplantation de jeunes Outardes canepetières dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Chabris-La Chapelle-Montmartin est actuellement à l'étude.

La création de ce parc photovoltaïque va réduire l'habitat favorable à l'Outarde canepetière, au Courlis cendré et au Busard cendré, espèces dont la préservation est à l'origine de la création de cette ZPS.

La création de parcs photovoltaïques fait partie des menaces clairement identifiées par le Plan National d'Action (PNA) Outarde canepetière 2020-2029 comme une menace pour la reproduction de l'espèce ce qui conduit Loir-et-Cher Nature à émettre un avis défavorable à la réalisation de ce parc photovoltaïque.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président
Jean PINSACH



Liens :

- Création de la ZPS :

http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/natura2000/docob_fr2410023/docob_complet.pdf

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2410023>

- 3e plan national d'actions en faveur de l'Outarde canepetière (Tetrax tetrax) 2020-2029 : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNA_outarde_canepetiere.pdf

- Maec sur la ZPS Plateau de Chabris-La Chapelle-Montmartin, Chambre d'agriculture du Centre Val-de Loire : <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-de-lindre/dispositif-maec-20232027-dans-lindre/plateau-de-chabris-la-chapelle-montmartin/>